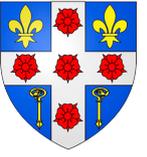




# Saint-Benoît sur-Loire



## LA LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

# RE CEN SEM ENT

Cette année,  
Saint-Benoît-sur-Loire  
réalise le recensement de sa  
population à partir du  
18 janvier 2024.

Une lettre sera déposée  
dans votre boîte aux lettres.  
Puis, un agent recenseur,  
recruté par la commune,  
vous fournira une notice  
d'information. Suivez  
simplement les instructions  
qui y sont indiquées pour  
vous faire recenser.

Se faire recenser en ligne est  
plus simple et plus rapide .  
Si vous ne pouvez pas  
répondre en ligne, des  
questionnaires papier  
pourront vous être remis par  
l'agent recenseur.

N°6

JANVIER 2024



L'actualité internationale n'est pas réjouissante, Vigipirate est toujours d'actualité, la COVID rôde toujours et même si l'inflation ralentie, le mal est fait.  
**Mais restons optimistes!**

Saint-Benoît-sur-Loire est une petite cité de caractères® où il fait bon vivre.

De plus, cette conjoncture doit aussi nous permettre de relativiser nos soucis du quotidien, ces petits problèmes de voisinage qui avec un peu de bon sens, de compréhension et de respect devraient pouvoir se régler simplement.

Le 2 janvier, l'ensemble des habitants a été convié aux vœux du Maire afin de participer à ce moment d'échange. Il nous a paru important de pouvoir passer quelques moments ensemble afin de vous permettre de découvrir les dernières informations sur la vie de notre commune, de vous présenter les projets à court et à long terme, et enfin de partager un verre autour d'un moment d'échanges.

Nous vous souhaitons à nouveau une belle et heureuse année 2024, une bonne santé et beaucoup d'optimisme.

Prenez soin de vous !

## OCTOBRE ROSE 2023

De chaleureux mercis à vous tous et toutes qui avez participé à notre challenge « **10 000 pochettes pour Curie** » en faveur du dépistage précoce du cancer du sein.

Félicitation à Blandine et Martine pour l'organisation, la chaleur humaine et la réussite de cette manifestation.

Mille mercis à toutes nos couturières qui ont réalisé 150 pochettes.  
Soyez assuré que l'intégralité de vos dons sera destinée à deux missions :  
L'aide aux malades et l'aide à la recherche

Octobre rose 2023 est fini...

**Vive Octobre rose 2024 !!**



# Noël à l'école publique

En prélude aux vacances de Noël, les enfants des classes de maternelle et élémentaire des écoles de Saint-Benoît-sur-Loire ont bénéficié de plusieurs activités sur le thème de Noël.

Un très bon repas de Noël concocté par nos cantinières Marie-Pierre et Elodie, les déguisements et les danses étaient au rendez-vous.

Nos animatrices de la garderie périscolaire Sandrine, Pascale et Julia ont organisé tout au long du mois de décembre des activités sur le thème de Noël, galets décorés en Père Noël, un sapin de Noël réalisé en boîte d'œuf, décoration lutins avec photo personnalisée pour sapin de Noël... et pour clôturer cette période elles ont organisé un concours du plus beau dessin de sapin de Noël avec récompenses à l'appui, les enfants étaient tous enchantés et ravis.

Et ils ont pu déguster la buche de Noël faite maison grâce à nos agents du périscolaire.

Comme chaque année la municipalité a été heureuse de convier tous les écoliers à un spectacle de Noël, qui s'est déroulé le jeudi 21 décembre.

Cette année c'était « Le Magicien Fou » par Kévin Dupont Spectacles.

Les enfants sont rentrés de l'école avec de la magie plein les yeux et les poches remplies de friandises !

La magie se poursuit...



# Le recensement

Cette année, la Commune de Saint-Benoît Sur Loire réalise le recensement de sa population entre le jeudi 18 janvier et le samedi 17 février 2024.

## COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, garde-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'un des agents recenseurs : **Claude, Martine, Gérard et Philippe...** chargés, chacun, d'un secteur de la commune.

## POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

## QUE DEVIENNENT LES DONNÉES ?

Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données ! Ces dernières sont protégées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Après avoir été exploitées, elles sont rendues anonymes. Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel. L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, de façon anonyme. Ces derniers ne peuvent donc pas donner lieu à un contrôle administratif ou fiscal.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou contacter la mairie

 **Recensement**  
de la population 2024

**Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !**

Encore plus simple par internet

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

Le recensement démarre le 18 janvier.  
Vous serez prévenu par votre mairie.

© Programme 195 - MAIRIE SAINT-BENOÎT

# Inscription sur les listes électorales

Les prochaines élections européennes se tiendront dimanche 09 juin 2024 ( un tour).

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 3 mai 2024 ( 1er mai pour les démarches en ligne).

## LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018.



Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Avec l'entrée en vigueur du Répertoire Électoral Unique le 1er janvier 2019, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année.

En vue d'un scrutin, le délai est le suivant :

- Pour les demandes papiers déposées en mairie ou qui arrivent par la poste :  
**jusqu'au 6e vendredi précédant ce scrutin.**
- Pour les demandes d'inscription déposées en ligne :  
**ce n'est plus le 6e vendredi qui précède l'élection mais le 6e mercredi.**

INTERROGER SA SITUATION ÉLECTORALE :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47#1>

DEMANDER UNE MODIFICATION :

Ma carte électorale comporte une erreur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

INSCRIPTION D'OFFICE À 18 ANS

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1961>

NOUVELLE INSCRIPTION

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>

INSCRIPTION D'UN CITOYEN EUROPÉEN

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937>

INSCRIPTION D'UNE PERSONNE DEVENUE FRANÇAISE

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34778>

## NOËL À LA MAIRIE

Le 20 décembre avait lieu à la Mairie le traditionnel Noël du personnel de la commune offert par le CCAS. Des cadeaux ont été remis aux 6 enfants des employés municipaux ainsi que des chèques cadeaux pour le personnel à utiliser chez les commerçants de la commune.

Le CCAS a, par ailleurs, distribué comme tous les ans, une centaine de colis à nos aînés de plus de 80 ans



Publication : Ville de Saint-Benoît-sur-Loire - Tél. 02 38 35 73 28  
Directeur de la publication : Gilles BURGEVIN

Rédacteur en chef : Jean-Claude ASSELIN  
Photos : Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire